

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00756 Numéro SIREN : 831 773 494 Nom ou dénomination : 2SPB
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/005202

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS



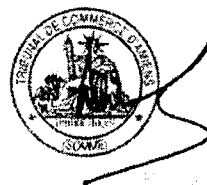
381753

Dénomination : 2SPB
Adresse : 150 rue du Haut 80680 Grattepanche -FRANCE-

n° de gestion : 2017B00756
n° d'identification : 831 773 494

n° de dépôt : A2018/005202
Date du dépôt : 03/12/2018

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 27/12/2017



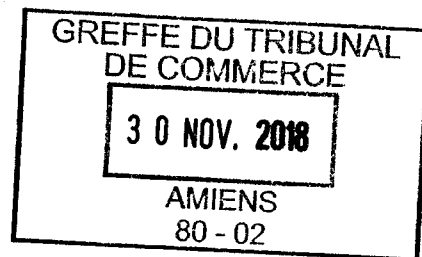
381753

2SPB

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 100 Euros

Siège Social : 150, rue du Haut
80680 GRATTEPANCHE

831 773 494 RCS AMIENS



COPIE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 27 DECEMBRE 2017

Le VINGT SEPT DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT,
à NEUF HEURES, au Siège social, Monsieur **Hyacinthe CARRE**, Président et propriétaire de la
totalité des CENT (100) actions de UN EURO (1 €) chacune, émises par la Société "2SPB", Société
par Actions Simplifiée au capital de 100 Euros, dont le siège est à GRATTEPANCHE (80680) – 150
rue du haut,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Prorogation de la date de clôture du premier exercice social.
- Pouvoirs, Formalités, Publicité.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de modifier la date de clôture du premier exercice social de la
Société initialement prévue au 31 décembre 2017 en la prorogeant au 31 décembre 2018.

En conséquence, le premier exercice social s'étendra du 7 septembre 2017, date
d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés au 31 décembre
2018.

Cette décision est adoptée par Monsieur **Hyacinthe CARRE**, ès qualités

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs, au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie
des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux décisions qui
précèdent, et notamment à Monsieur Hyacinthe CARRE à l'effet de signer tous actes et
pièces, et généralement faire le nécessaire.

Cette décision est adoptée par Monsieur **Hyacinthe CARRE**, ès qualités.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé
par le Président.

L'ASSOCIE UNIQUE

Hyacinthe CARRE